

LIGNES DIRECTRICES DE PRÉQUALIFICATION

PREMIER APPEL À PROPOSITIONS DU BGFA (BGFA1)

BURKINA FASO, LIBÉRIA ET ZAMBIE

À Helsinki, le 15 septembre 2020



Avertissement : Ce texte est issu d'une traduction et est fourni à titre indicatif, la version anglaise faisant foi.

Beyond the Grid Fund for Africa (BGFA), le Fonds pour l'énergie hors-réseau en Afrique, lance le premier Appel à propositions invitant les Prestataires de services énergétiques intéressés à concourir pour un financement. Le BGFA1 a pour objectif d'inciter les Prestataires de services énergétiques à développer des entreprises durables et innovantes et à accélérer ainsi l'accès à une énergie hors réseau abordable et propre pour les clients des zones périurbaines et rurales au Burkina Faso, au Libéria et en Zambie.

Les présentes lignes directrices :

- (i) décrivent le processus de soumission en deux étapes (le stade de Préqualification et le stade de la Proposition finale) ;
- (ii) présentent les critères d'éligibilité à la Préqualification et les exigences minimales auxquelles les prestataires de services énergétiques doivent satisfaire pour être invités à participer au stade de la Proposition finale ; et
- (iii) comprennent le Canevas de la Note conceptuelle de Préqualification (Annexe A) à remplir en ligne par les Prestataires de services énergétiques intéressés.

Il est escompté que le stade de Préqualification soit finalisé d'ici la fin novembre. Les soumissionnaires qui auront passé avec succès ce stade seront informés au début du mois de décembre et invités à soumettre une proposition complète a priori d'ici la fin janvier 2021. Les lignes directrices du stade de la Proposition finale devraient être publiées au début du mois de décembre 2020.

Les soumissionnaires seront dûment informés de leur statut et les résultats finaux du BGFA1 seront communiqués.

Table des Matières

1	Financement du BGFA1 et processus de soumission	6
1.1	Contexte	6
1.2	Possibilités de financement et décaissements	7
1.3	Programmes « pays », Guichets et Lots de financement	10
1.4	Processus de soumission.....	14
2	Processus de soumission à la Préqualification.....	15
2.1	Calendrier.....	15
2.2	Système de soumission électronique – SmartME	16
2.3	Inscription et soumissions	16
2.4	Questions et réponses	17
3.	Critères d'éligibilité et exigences minimales de la Préqualification	17
3.1.	Pays éligibles au Programme.....	18
3.2.	Soumissionnaires éligibles	18
3.3.	Conditions liées à la situation financière	20
3.4.	Conditions liées à la capacité professionnelle	21
3.5.	Conditions liées à la connaissance du marché	21
3.6.	Conformité.....	22
3.7.	Projets éligibles	23
4.	Évaluation.....	27
4.1.	Stade de la Proposition finale.....	29
4.2.	Preuve de conformité	30
5.	Droit de réserve	30
6.	RGPD et confidentialité	30
7.	Divers	30
	Annexe A : Canevas de Note conceptuelle de Préqualification	C-1
	Annexe B : Canevas de CV	C-1
	Annexe C : Exigences technologiques	C-1
	Annexe D : Matrice des niveaux d'accès aux services énergétiques	D-1
	Annexe E : Canevas de certificat de conformité	D-4

Liste des abréviations et définitions

Asdi	Agence suédoise de développement et coopération internationale
BGFA	Beyond the Grid Fund for Africa (un fonds créé et géré par la NEFCO et mis en œuvre sur le terrain en partenariat avec le REEEP)
BGFA1	Le premier appel à propositions du BGFA concerne le Burkina Faso, le Libéria et la Zambie
BGFZ	Beyond the Grid Fund for Zambia (un programme pilote initié par la Suède et dont le REEEP est l'agent de mise en œuvre)
Canevas de Note conceptuelle	Voir Annexe A – à compléter en ligne par les Soumissionnaires
Consortium du projet	Un groupe d'entités à but lucratif ou non lucratif (dirigé et représenté par un Soumissionnaire principal à but lucratif) qui ont formé ou accepté de former un consortium pour solliciter un financement BGFA1 et mettre en œuvre le projet proposé
DS	Mise à l'échelle directe « Direct to Scale » (Guichet de financement offert uniquement en Zambie)
ESP	Un Prestataire de services énergétiques
ESS	Abonnements à des services énergétiques souscrits par les clients finaux par le biais d'un contrat avec un Prestataire de services énergétiques pour la fourniture de services énergétiques
Expérience opérationnelle avérée	L'expérience opérationnelle avérée des Soumissionnaires/des Soumissionnaires principaux en matière de hors réseau dans les pays d'intervention du projet ou dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne
Guichet de financement	Le montant du financement BGFA1 accordé aux prestataires soit sous forme de financement « Démarrage et mise à l'échelle » (LS) ou « Mise à l'échelle directe » (DS)

Lot de financement	Le montant du financement BGFA1 accordé aux prestataires pour la fourniture d'un type donné ou d'un ensemble de solutions d'énergie hors réseau dans le cadre de chaque guichet de financement
LS	Démarrage et mise à l'échelle, « Launch to Scale » (Guichet de financement ouvert dans les trois pays d'intervention du Projet)
Membre de Consortium	Une entité à but lucratif ou non lucratif faisant partie d'un consortium de projet
Mini-/Micro-réseau	fait généralement référence à un réseau de distribution d'électricité isolé ou connecté au réseau, qui comprend une capacité de production renouvelable propre, la gestion et le contrôle de la charge et l'infrastructure de distribution, et qui est construit et exploité par un micro Prestataire de services énergétiques
Nano-réseau	Un petit système solaire qui peut être déployé sur un modèle de location-vente et qui peut être utilisé par un petit nombre de clients pour un usage résidentiel, commercial ou institutionnel
NEFCO	Nordic Environment Finance Corporation, Responsable de la gestion du Fonds BGFA. La NEFCO a créé le Programme BGFA et le gère comme un Fonds autonome.
Niveau d'accès	Catégorisation utilisée pour distinguer différents niveaux de services énergétiques selon la quantité d'énergie électrique produite, Wh/jour associée, pour les mini-réseaux, à la capacité de pointe (W) et la disponibilité (h)
Partenaire de Projet	Une entité à but lucratif ou non lucratif ayant un intérêt matériel et significatif dans la mise en œuvre du projet proposé (par exemple, fournisseurs de produits, partenaires de services financiers, prestataires de services d'ingénierie, de fourniture des équipements et de construction, organisations et initiatives de renforcement des capacités et de formation, ONG ou autres organismes similaires)
Pays d'intervention du Projet	Le financement du BGFA1 est utilisé uniquement pour exécuter des projets au Burkina Faso, au Libéria et en Zambie (seuls ces pays sont des pays éligibles au Projet)

Préqualification	Le BGFA1 est divisé en deux étapes : un stade de Préqualification et un stade de la Proposition finale (seuls les prestataires qui auront passé avec succès le stade de Préqualification seront invités à participer au stade de la Proposition finale)
Programme « pays »	Le BGFA1 est organisé en trois Programmes « pays », un dans chacun des trois Pays éligibles au Projet
Proposition finale	Le BGFA1 est divisé en deux étapes : un stade de Préqualification et un stade de la Proposition finale (seuls les prestataires qui auront passé avec succès le stade de Préqualification seront invités à participer au stade de la Proposition finale)
REEEP	Partenariat pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, Responsable de la mise en œuvre du BGFA. Le BGFA a été conçu et mis en œuvre sur le terrain en partenariat avec le REEEP. Le REEEP en collaboration avec la Suède a développé le BGFZ qui est le programme pilote et agit en tant que agent de mise en œuvre de la Suède pour le BGFZ.
SHS	Un système solaire domestique
SmartME	Le BGFA1 sera organisé en un processus de soumission en ligne, entièrement informatisé, via un système de soumission électronique dénommé SmartME
Soumissionnaire	Un seul prestataire de services énergétiques à but lucratif ayant soumissionné au financement du BGFA1
Soumissionnaire principal	Une entreprise de services énergétiques à but lucratif soumissionnant au BGFA1 pour le compte d'un Consortium de projet
Sous-traitant principal	Une entreprise ou organisation qui est engagée par un Soumissionnaire principal et qui est directement responsable de la mise en œuvre et/ou de l'exploitation d'un ou plusieurs éléments du projet, représentant 15 % ou plus de la valeur totale du financement BGFA1 octroyé
SSA	Afrique subsaharienne

Système autonome	désigne généralement un service d'énergie renouvelable isolé et autosuffisant fourni aux clients, et comprend une gamme de produits allant d'un système solaire domestique (SHS) à un équipement agricole électrique et à des Nano-réseaux
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

1 Financement du BGFA1 et processus de soumission

1.1 Contexte

Le BGFA1 s'appuie sur les acquis du BGFZ (<https://www.bgfz.org>), une initiative suédoise s'inscrivant dans le cadre de Power Africa.¹ Démarré en 2016, le BGFZ est mis en œuvre par le REEEP pour le compte de l'Asdi. Les résultats initiaux du BGFZ ont montré que les consommateurs ruraux et péri-urbains sont demandeurs de services énergétiques hors réseaux. Des capitaux privés ont été mobilisés et les retombées sociales et sur le genre ont été positives. Ces premiers résultats ont amené la Suède à solliciter la NEFCO pour la création du BGFA en tant que mécanisme de financement autonome, l'objectif étant d'étendre le programme aux marchés ruraux et péri-urbains hors réseau en Afrique subsaharienne et de lancer une seconde phase en Zambie.

Le BGFA vise à combler un déficit de financement important entre l'appui au démarrage, traditionnellement offert par les « challenge funds » et les investissements privés à impact social, et les prêts commerciaux ou concessionnels nécessaires à la mise à l'échelle en Afrique subsaharienne.

Dans le cadre du BGFA, les Prestataires de services énergétiques bénéficient d'un financement direct et axé sur les résultats afin de surmonter les défis structurels initiaux du marché, de renforcer la confiance des entreprises et des investisseurs et de mobiliser de manière proactive en aval différents types d'investissements et de financements obtenus via des crédits.

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux participant au BGFA1 devront mobiliser un montant important en fonds propres, ainsi que des co-financements. Le montant du financement BGFA1 axé sur les résultats octroyé aux projets individuels sera déterminé au stade de la Proposition finale à travers une approche d'enchères inversées. Les propositions seront classées et le financement sera accordé in fine sur la base du meilleur rapport qualité-prix global du point de vue du BGFA1.

Une étude du marché approfondie, ayant impliqué les autorités locales du secteur de l'énergie et un grand nombre de prestataires de services énergétiques potentiellement intéressés par le programme, a conclu que l'extension de l'approche du BGFA aux

¹ <https://www.usaid.gov/powerafrica>

trois pays cibles est tout à fait pertinente et justifiée et en conformité avec les politiques nationales.

En 2020, les progrès réalisés pour atteindre l'objectif d'accès à l'énergie (Objectif de développement durable N°7) ont été compromis par la pandémie de la Covid-19 qui a frappé de plein fouet les économies africaines et, en particulier, les communautés les plus pauvres et les plus vulnérables. Le BGFA1 cherche à soutenir le déploiement de services énergétiques et la mise en œuvre de solutions énergétiques décentralisées afin d'atténuer l'impact de la pandémie et de promouvoir une reprise verte.

De plus amples informations sur le Programme BGFA sont disponibles sur le site : <https://beyondthegrid.africa>.

1.2 Possibilités de financement et décaissements

Possibilités de financement

Pour bénéficier du financement BGFA1, les Prestataires de services énergétiques doivent s'engager à vendre et à fournir des services énergétiques hors réseau abordables et renouvelables directement aux consommateurs finaux d'une manière durable.²

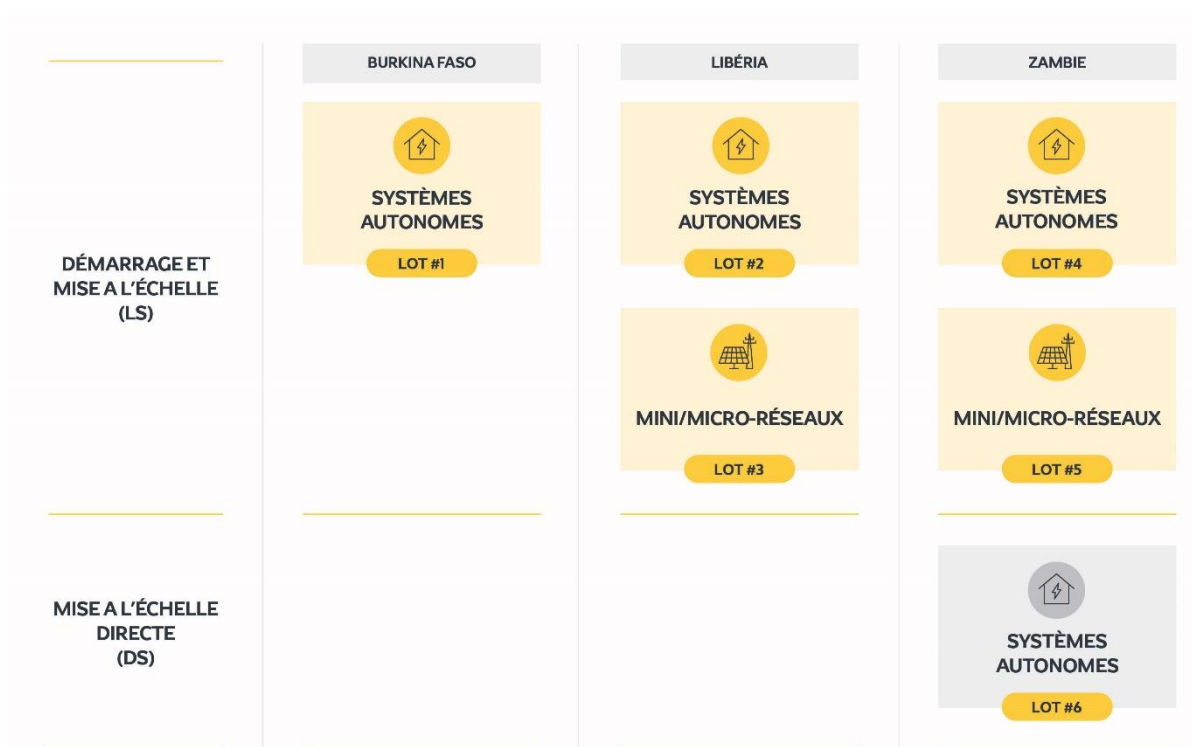
Le BGFA1 est divisé en trois Programmes « pays » différents, un par pays cible : le Burkina Faso, le Libéria et la Zambie. La mise en œuvre du Projet dans le cadre de ces trois Programmes « Pays » devrait démarrer en 2021 et prendre fin en 2025.

Tenant compte des différents niveaux de maturité des marchés hors réseau dans les trois pays cibles du BGFA1 ainsi que des différences entre les divers acteurs et les activités sur ces marchés, le BGFA1 octroie le financement sous deux Guichets de financements séparés : (i) Démarrage et mise à l'échelle, LS et (ii) Mise à l'échelle directe, DS.

Le guichet Démarrage et mise à l'échelle (LS) est un financement destiné aux Prestataires de services énergétiques exerçant leurs activités sur des marchés peu matures ou aux Prestataires entrant sur ces marchés pour la première fois. Le guichet Mise à l'échelle directe (DS) est un financement destiné aux Prestataires et aux marchés plus matures. Le financement DS vise à soutenir les Prestataires qui, en raison de leur position actuelle et de leur expérience sur le marché, pourraient être en mesure de passer directement à la distribution à grande échelle. Le financement DS vise à réduire les coûts des Prestataires induits par l'offre et le maintien à grande échelle des Abonnements aux services énergétiques au bénéfice des clients finaux à faible revenu ou aux clients des régions reculées.

² L'Abonnement aux services énergétiques (ESS) sera considéré comme durable (i) après un minimum de 2 ans de fourniture du service énergétique en question ; et/ou (ii) après que le Prestataire a été entièrement remboursé par le client final ; et/ou (iii) tant que le client final n'est pas en défaut de paiement à la date de fin de contrat (c'est-à-dire qu'il a effectué au moins un paiement au cours des 90 derniers jours).

FIGURE 1 : PROGRAMMES PAYS, GUICHETS ET LOTS DE FINANCEMENT



Les guichets de financement fournissent un financement dans le cadre d'un ou plusieurs Lots de financement, indiquant le montant du financement BGFA1 disponible pour différents types de solutions hors réseau (systèmes autonomes et mini-/micro-réseaux). Chaque solution peut à son tour utiliser différentes technologies pour la production d'électricité.

Le BGFA1 propose un financement LS dans les trois pays cibles. Le financement DS n'est disponible qu'en Zambie. En raison de la plus grande maturité du marché hors réseau en Zambie, les financements LS et DS pour la fourniture de produits et services autonomes ne sont accessibles qu'aux Prestataires en Zambie, s'ils sont fournis aux clients à faible revenu ou aux clients des régions reculées.

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux ayant distribué plus de 50 000 Abonnements à des services énergétiques par le biais de toutes les opérations du groupe (filiales nationales et associées), qui sollicitent un financement pour des systèmes autonomes en Zambie, ne peuvent soumissionner au BGFA1 que dans le cadre du guichet de financement DS, Lot de financement Systèmes autonomes n°6. Le financement LS pour la fourniture de services par systèmes autonomes vise à soutenir les nouveaux Prestataires entrant sur le marché zambien et/ou à inciter les Prestataires expérimentés à développer davantage leurs activités en Zambie.

Dans leur proposition, les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux devront préciser le montant total du financement BGFA sollicité et leurs besoins annuels prévisionnels de financement BGFA1 au cours des quatre ans de mise en œuvre du projet (2021-2025).

ENCADRÉ 1: QUELS SONT LES COÛTS ÉLIGIBLES AU TITRE DU BGFA?

Le BGFA vise à stimuler de nouveaux modèles d'entreprises durables qui incitent et accélèrent le secteur privé à fournir un accès abordable et propre à l'énergie hors réseau à grande échelle en Afrique. Il accorde des incitations financières à des entreprises privées sélectionnées pour fournir des services et des produits énergétiques de haute qualité aux populations rurales et périurbaines des pays participants. Il s'agit d'un financement sous une forme de « capitaux propres disponibles » qui peuvent être utilisés par les Prestataires pour développer leurs entreprises.

Les fonds BGFA1 peuvent être utilisés par les Prestataires retenus pour couvrir les dépenses et les investissements dans toutes les activités légitimes de création et de fonctionnement de l'entreprise, y compris:

- Création d'entreprise et préparation des opérations
- Coûts du matériel et des logiciels
- Inventaire et pièces de rechange
- Frais de personnel
- Formation et renforcement des capacités
- Activités de mise à l'échelle comme le développement de la distribution physique

Aucune exclusion spécifique n'est prévue, mais le BGFA1 ne couvre pas les coûts irrécupérables qui ont déjà été encourus, par exemple les coûts des systèmes déjà déployés.

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux devront présenter des niveaux importants de cofinancement par d'autres parties et le préciser dans leur proposition de projet.

Le BGFA1 n'exige pas que les Prestataires contractés aient obtenu un montant minimum de cofinancement avant la signature du contrat. Toutefois, avant la finalisation du contrat, ils devront démontrer une structure de capital viable et un modèle financier crédible, ainsi qu'un plan de collecte de fonds solide, indiquant de manière satisfaisante le cofinancement attendu égal ou supérieur au financement sollicité au BGFA1.

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux peuvent solliciter le financement BGFA1 pour la mise en œuvre de projet(s) dans le cadre d'un ou plusieurs Programmes pays / Guichets de financement / Lots de financement.

Décaissement

Le financement LS peut être décaissé de manière flexible, y compris (exceptionnellement) à l'avance. Des paiements anticipés peuvent être effectués aux Prestataires pour qu'ils s'établissent sur un nouveau marché (volet Démarrage) ou pour qu'ils se lancent et se développent en tant qu'entreprise déjà active sur un marché BGFA1 et/ou lancent un nouveau produit, service ou initiative (volet Mise à l'échelle) sur ce marché.

Afin de répondre aux défis financiers engendrés par la crise actuelle de la COVID-19, jusqu'à 30 % du financement LS sollicité peut être exceptionnellement décaissé à l'avance avec un maximum de 500 000 euros.

Les décaissements DS seront effectués à terme échu et en fonction des ventes avérées des Prestataires et de l'établissement d'un nombre minimum convenu de d'Abonnements aux services énergétiques avec les clients finaux.

1.3 Programmes « pays », Guichets et Lots de financement

Le BGFA1 invite les Prestataires de services énergétiques hors réseau intéressés à concourir dans le cadre des programmes « pays » suivants, pour les Guichets et les Lots de financement suivants (voir Tableau 1), qui seront décaissés sur une période de quatre ans avec un financement total s'élevant actuellement à 30,35 millions d'euros.

Le BGFA 1 vise à inciter les Prestataires à accélérer la distribution de nouveaux Abonnements durables aux services énergétiques, à long terme et à grande échelle. Environ 700 000 Abonnements hors réseau devraient être distribués pendant la période de mise en œuvre du projet, bénéficiant à plus de 3,5 millions de personnes dans les zones périurbaines et rurales. La valeur indicative des contrats individuels par Prestataire devrait se situer entre 1 et 4 millions d'euros, selon le pays.

Au cours de la mise en œuvre, les Prestataires retenus pourront également bénéficier de l'assistance technique et du soutien commercial du BGFA, notamment des conseils en matière de suivi et d'évaluation par exemple ainsi que de la mobilisation de fonds supplémentaires. Une assistance technique spécifique pourra être fournie dans le domaine de la gestion des déchets électroniques.

TABLEAU 1 : PROGRAMMES « PAYS », GUICHETS ET LOTS DE FINANCEMENT

PROGRAMME « PAYS »	GUICHET DE FINANCEMENT	LOT DE FINANCEMENT	VALEUR INDICATIVE PAR CONTRAT (millions d'euros)	NOMBRE ESCOMPTE DE CONTRATS
Burkina Faso	Démarrage et mise à l'échelle (LS)	Lot de financement 1 Maximum 6,7 millions € <i>Systèmes autonomes</i>	1,0 – 2,5	3 - 4
Libéria	Démarrage et mise à l'échelle (LS)	Lot de financement 2 Maximum 4,2 millions € <i>Systèmes autonomes</i>	1,0 – 2,5	2 - 3
		Lot de financement 3 Maximum 2,5 millions € <i>Mini-/Micro-réseaux</i>	1,25 – 2,5	1 - 2

PROGRAMME « PAYS »	GUICHET DE FINANCEMENT	LOT DE FINANCEMENT	VALEUR INDICATIVE PAR CONTRAT (millions d'euros)	NOMBRE ESCOMPTE DE CONTRATS
Zambie	Démarrage et mise à l'échelle (LS) (consommateurs à faibles revenus et zones rurales éloignées)	Lot de financement 4* Maximum 5,2 millions € <i>Systèmes autonomes</i>	1,5 – 3,0	3 - 4
	Démarrage et mise à l'échelle (LS)	Lot de financement 5* Maximum 6,6 millions € <i>Mini-/Micro-réseaux</i>	1,0 – 2,5	3 - 4
	Mise à l'échelle directe (DS) (consommateurs à faibles revenus et zones rurales éloignées)	Lot de financement 6* Maximum 5,2 millions € <i>Systèmes autonomes</i>	1,5 – 4,0	3 - 4

*Sous réserve d'approbation finale, 5,25 millions d'euros pourraient être mis à disposition du Programme « pays » en Zambie par l'Allemagne, Lots de financement 4 à 6 (Mini-réseaux en priorité). Le financement allemand est soumis à la décision finale et aux besoins réels de financement dans chaque lot.

Programme « pays » – Burkina Faso

Le Programme « pays » au Burkina Faso comprend un seul Guichet de financement LS avec un Lot de financement Systèmes autonomes (Lot de financement 1). Ce Lot de financement est destiné aux systèmes autonomes, y compris les Systèmes solaires domestiques, les solutions de cuisson propre et les systèmes pour des applications productives, ainsi que les nanoréseaux fonctionnant sur un modèle de location-vente/consommation-vente. Les technologies modulaires facilement transportables sont privilégiées.

Les sites pour les nanoréseaux et/ou les activités à usage productif peuvent être choisis, mais sans s'y limiter, dans les zones où la Suède finance déjà la réhabilitation de petits barrages.³

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux invités à participer au stade de la Proposition finale devront démontrer un haut niveau de sensibilité et de savoir-faire en matière de sécurité, par exemple par le biais d'un plan de sécurité solide et détaillé. Le déploiement de services dans des zones rurales éloignées et au taux de pauvreté élevé pourrait être particulièrement encouragé, à condition que les Prestataires

³ De plus amples informations sur ces sites sont disponibles sur le site : <https://beyondthegrid.africa/wp-content/uploads/ProValAB.zip>

tiennent compte de la situation sécuritaire et qu'ils établissent des procédures de sécurité appropriées et consistantes dans ces zones pendant la mise en œuvre du projet.

Programme « pays » – Libéria

Compte tenu du marché des services énergétiques encore précoce au Libéria, le programme « pays » comprendra un seul Guichet de financement « Démarrage et mise à l'échelle », avec deux Lots de financement (Lots de financement 2 et 3). Le Lot 2 est destiné à inciter les Prestataires à fournir des systèmes autonomes. Le Lot 3 est destiné à soutenir les projets de mini-/micro-réseaux.

Dans le cadre de ces deux Lots, il est prévu d'encourager les usages productifs et les moyens de cuisson propre (pour plus de détails voir la section sur les activités productives ci-dessous), ainsi que le déploiement de services dans les zones rurales éloignées et au taux de pauvreté élevé, et l'inclusion de clients institutionnels (par exemple, les services de santé et les écoles).

Programme « pays » – Zambie

Le marché de l'énergie hors réseau en Zambie étant plus avancé et des retombées positives ayant déjà été obtenues grâce au Programme pilote BGFZ, ce Programme « Pays » comprend à la fois un Guichet LS et un Guichet DS.

Le Guichet de financement LS vise à inciter les nouveaux Prestataires à entrer le marché zambien et/ou à inciter les Prestataires expérimentés à se développer davantage en Zambie. Le guichet de financement LS est donc ouvert aux Prestataires en phase de démarrage et à ceux qui sont plus expérimentés (ayant une expérience du marché en Zambie ou dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne).

Le Guichet de financement LS est divisé en deux Lots de financement (Lots de financement 4 et 5). Le Lot de financement 4 est destiné à soutenir la vente de systèmes autonomes aux clients à faibles revenus et aux clients situés dans des régions éloignées.

Le Lot de financement 5 vise à soutenir la vente de services énergétiques déployés par le biais de mini- et micro-réseaux.

Le Guichet et le Lot de financement DS (Lot de financement 6) visent à inciter les Prestataires expérimentés (en Zambie ou dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne), ayant distribués plus de 50 000 Abonnements, à développer leurs ventes de systèmes autonomes aux clients à faibles revenus et aux clients des régions éloignées.

Dans le cadre de ces trois lots de financement, il est prévu d'encourager l'usage productif (voir plus de détails ci-dessous), les solutions de cuisson propre et l'inclusion des clients institutionnels (par exemple, les services de santé et les écoles).

Matrice des niveaux d'accès conférés par les services énergétiques

Au stade de la Proposition finale, il sera demandé aux Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux de fournir un plan d'affaires détaillé. Dans ce plan, ils devront classer les différents types d'Abonnements qu'ils prévoient fournir aux clients finaux, en précisant notamment le type de clients (résidentiels, commerciaux et/ou institutionnels) visés en fonction des seuils d'énergie électrique disponible par jour.

Le financement BGFA1 sera accordé aux Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux qui, au cours du stade de la Proposition finale, peuvent démontrer le meilleur rapport qualité-prix, défini comme le coût moyen pondéré minimal par Abonnement, en tenant compte de la viabilité du plan d'affaires sous-jacent.

Les solutions de cuisson propres (en particulier la cuisson électrique), les applications productives, les connexions commerciales et institutionnelles telles qu'identifiées dans les Programmes « pays » respectifs ci-dessus seront particulièrement encouragées à travers les pondérations appliquées aux niveaux d'accès des services énergétiques respectifs pour calculer le rapport qualité-prix.

Le nombre d'Abonnements aux services énergétiques prévu par les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux dans le plan d'affaires sera évalué, soumis à des tests de sensibilité et à un examen détaillé de diligence raisonnable avant la signature du contrat.

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux sont invités, dès ce stade, à se familiariser avec les paramètres définis dans les Matrices de niveaux d'accès conférés par les services énergétiques applicables inclus dans l'Annexe D.

Usage productif

Au sein de chacun des trois Programmes « pays », une partie du financement octroyé est réservée pour encourager particulièrement les Prestataires à vendre des applications d'énergie productive ou des connexions d'énergie génératrice de revenus, comme suit :

- Au Burkina Faso, 1 million d'euros maximum est alloué à la promotion des services permettant des activités productives dans le cadre du Lot de financement 1 pour les systèmes autonomes.
- Au Libéria, 0,5 million d'euros maximum est alloué aux services permettant des activités productives dans le cadre du Lot de financement 2 et 0,5 million d'euros maximum dans le cadre du Lot de financement 3 pour les Mini/Micro-réseaux
- En Zambie, 0,5 million d'euros maximum sera alloué aux activités productives ou aux connexions de niveau d'accès supérieur (définies comme des connexions de Niveau d'accès 3 à 5 à usage commercial et institutionnel). Sous réserve de l'approbation finale, ce montant pourrait augmenter grâce à un financement supplémentaire de l'Allemagne (en Zambie uniquement).

L'Annexe C décrit les spécifications technologiques dans le cadre du BGFA1. Le détail des équipements à usage productif pouvant bénéficier d'un financement au titre du BGFA1 figure à l'Annexe D. Tout financement alloué aux fins susmentionnées mais qui ne peut être affecté à la fourniture de composants à usage productif par les Prestataires sera réaffecté aux Guichets et aux Lots de financement au sein de chacun des trois Programmes « pays » respectifs.

Bien que la Suède et l'Allemagne se soient engagées à financer les Guichets et les Lots de financement, et les allocations pour les usages productifs décrits ci-dessus, les effets négatifs supplémentaires de la COVID-19 pourraient nécessiter des ajustements de ces possibilités de financement.

1.4 Processus de soumission

Le processus de soumission du BGFA se compose en deux étapes:

1. Un stade de Préqualification (décrit dans le présent document) et
2. Un stade de Proposition finale (qui sera détaillé dans un document ultérieur)

L'objectif au stade de Préqualification est de vérifier que les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux satisfont aux principaux critères d'éligibilité du BGFA1 et aux exigences minimales en matière de capacités techniques et financières. Seuls les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux et les propositions répondant à ces critères d'éligibilité et exigences minimales seront invités à soumettre des propositions lors du stade de la Proposition finale.

Le stade de la Proposition finale sera axé sur l'évaluation de la qualité des plans d'affaires des Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux et sur le calcul du prix par service énergétique pondéré, permettant ainsi d'obtenir une évaluation globale de la proposition et du rapport qualité-prix escompté par Abonnement souscrit. Le financement BGFA1 sera octroyé aux Prestataires selon une approche d'enchères inversées, où les propositions seront classées en fonction de leur rapport qualité-prix global escompté du point de vue du BGFA1.

Au stade de Préqualification, les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux sont simplement tenus de fournir un minimum d'informations et de documents afin de réduire le temps et le coût de préparation de la réponse à l'appel à propositions par les prestataires. Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux doivent remplir un bref questionnaire en ligne et une Note conceptuelle (voir le canevas en Annexe A) et transférer un nombre limité de documents justificatifs.

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux qui sont invités à participer au stade de la Proposition finale, participeront à une compétition plus sélective pour le financement du BGFA1 et sont donc censés être prêts à consacrer davantage de temps et de ressources à la préparation d'une proposition exhaustive.

Au stade de la Proposition finale, les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux devront soumettre une proposition complète, comprenant un plan d'affaires détaillé, un ou plusieurs modèles financiers et des documents justificatifs complets.

Avant la signature du contrat, un examen approfondi de chacune des propositions de projet les mieux notées sera effectué. Cette diligence raisonnable comprendra un examen de tous les aspects techniques, sociaux, environnementaux, financiers, institutionnels et juridiques qui sont jugés pertinents pour la transaction.

Au stade de la Proposition finale, un canevas de contrat sera mis à disposition et servira de base aux négociations. Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux sont priés de noter que seules des dérogations mineures à ce canevas peuvent être apportées.

La NEFCO se réserve le droit de ne pas entamer de négociations avec un ou plusieurs Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux. Tous les contrats sont soumis à un examen de diligence raisonnable réussi et à une approbation préalable individuelle de la part du/des bailleur(s).

2 Processus de soumission à la Préqualification

2.1 Calendrier

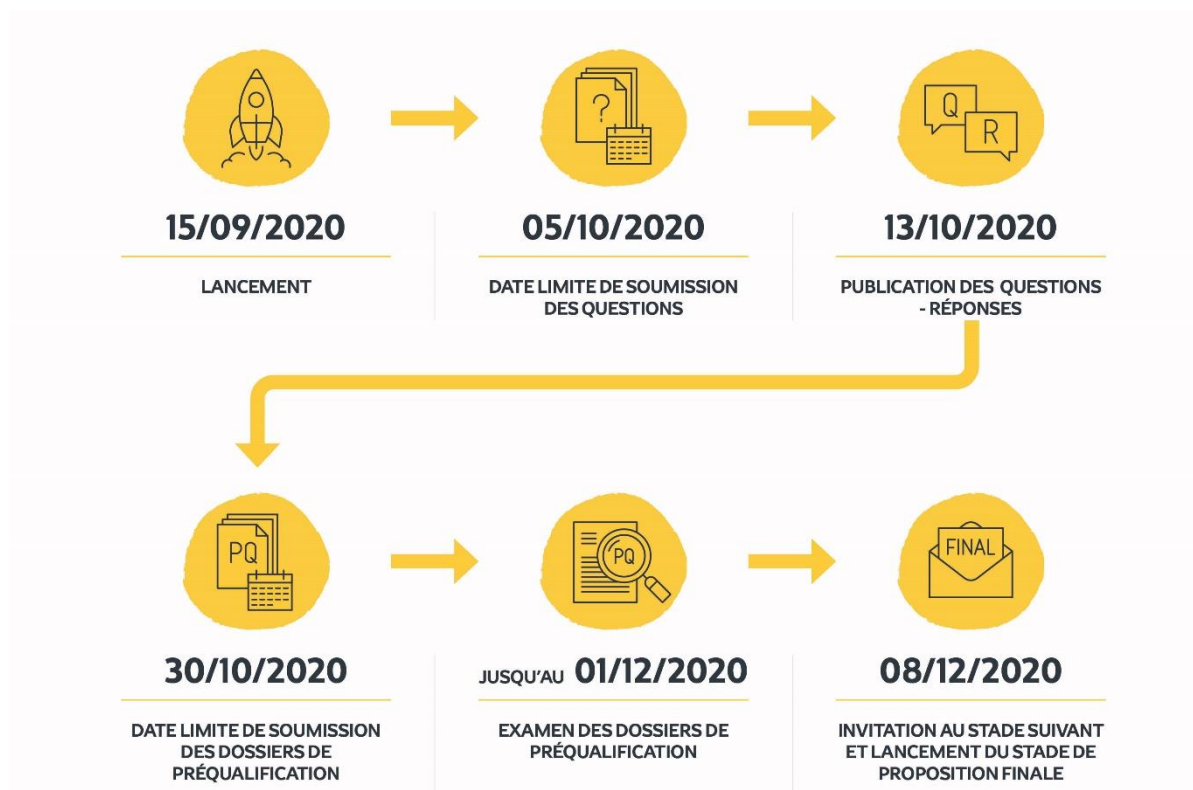
Le système de réception des réponses à l'appel à propositions du BGFA1, SmartME, sera ouvert du 15 septembre 2020 jusqu'au 30 octobre 2020.

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux qui auront passé avec succès ce stade seront informés au début du mois de décembre et invités à soumettre une proposition complète a priori d'ici la fin janvier 2021. Les lignes directrices du stade de la Proposition finale devraient être publiées au début du mois de décembre 2020.

Les contrats entre les Prestataires et la NEFCO pour le financement BGFA1 devraient être signés d'ici la fin du mois de mai 2021. Les projets doivent être lancés au plus tard le 1^{er} août 2021.

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux seront dûment informés de leur statut et les résultats finaux du BGFA1 seront communiqués.

FIGURE 2 : CALENDRIER DU STADE DE PRÉQUALIFICATION



Pour plus d'information sur le calendrier et les phases indicatives (stade de Préqualification et stade de la Proposition finale) pour l'ensemble du cycle de financement BGFA1, veuillez consulter le site : <https://beyondthegrid.africa>.

Toutes les dates limites sont susceptibles d'être modifiées, en fonction du déroulement du processus de Préqualification et de la situation de la COVID-19.

2.2 Système de soumission électronique – SmartME

Le BGFA1 est organisé en un processus de soumission en ligne, entièrement informatisé, via un système de soumission électronique dénommé SmartME.

Le système de soumission des réponses à l'appel à propositions, SmartME, est spécialement conçu pour le BGFA1 afin de simplifier autant que possible le processus de soumission lors du stade de Préqualification. Nous encourageons les Soumissionnaires/ Soumissionnaires principaux à nous faire part de leurs observations sur le fonctionnement du système afin que nous puissions apprendre et améliorer nos services.

2.3 Inscription et soumissions

Les Prestataires intéressés sont encouragés à s'inscrire et à créer leur compte d'utilisateur dès que possible afin de se familiariser avec les exigences de soumission du BGFA1. Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux doivent soumettre leurs propositions et télécharger les documents uniquement via le système de

soumission SmartMe du BGFA1. Il est possible de s'inscrire au système de soumission SmartMe via le site internet du BGFA.

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux sont tenus de soumettre toute la documentation en anglais et de libeller toutes les informations financières en euros. Si certains documents ne sont pas disponibles en anglais, ils peuvent être fournis dans les langues officielles locales. Dans ce cas, il est demandé aux Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux de bien vouloir fournir également une traduction anglaise non officielle. Les traductions notariées des documents clés ne seront exigées qu'au stade de la diligence raisonnable.

Seules les entreprises à but lucratif peuvent s'inscrire et soumettre des propositions, mais les organisations à but non lucratif peuvent accompagner la mise en œuvre du projet, comme indiqué dans les présentes lignes directrices.

Les dossiers de Préqualification soumis seront considérés comme définitives et ne pourront pas être modifiés une fois soumis.

2.4 Questions et réponses

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux sont invités à poster leurs questions uniquement via la section « support » du système SmartME afin de recevoir une réponse, **au plus tard le 5 octobre 2020**.

Les questions et les réponses seront mises à la disposition de tous les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux inscrits par écrit et sous une forme anonyme le 13 octobre 2020.

3. Critères d'éligibilité et exigences minimales de la Préqualification

Le processus de Préqualification comprend deux éléments :

- (i) un contrôle d'exhaustivité - pour confirmer que les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux et leurs propositions de projet répondent aux critères d'éligibilité et aux exigences minimales énoncés ci-dessous ; et
- (ii) une évaluation et une notation de la Note conceptuelle.

Le contrôle d'exhaustivité est une présélection effectuée sur la base des réponses fournies dans le système de soumission, SmartME.

L'évaluation est effectuée sur la base d'une appréciation et d'une notation de la Note conceptuelle. Cette évaluation sera réalisée par une équipe d'évaluateurs indépendants.

Pour passer le stade de Préqualification et être invités à participer au stade de la Proposition finale, les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux et leurs propositions doivent répondre à tous les critères d'éligibilité et exigences minimales ci-dessous, et la Note conceptuelle doit obtenir un minimum de 60 points (sur 100).

3.1. Pays éligibles au Programme

Les projets doivent être mis en œuvre soit au Burkina Faso, au Libéria et/ou en Zambie.

3.2. Soumissionnaires éligibles

Entreprises à but lucratif

Les Soumissionnaires (c'est-à-dire des entreprises individuelles de prestataires de services énergétiques sollicitant un financement BGFA1) ou les Soumissionnaires principaux (c'est-à-dire des entreprises de services énergétiques soumissionnant au BGFA1 pour le compte d'un Consortium de projet) doivent être des entreprises à but lucratif.

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux doivent être légalement constitués et inscrits dans le registre des entreprises à but lucratif dans le pays d'intervention du projet ou à défaut s'engager à se constituer légalement avant la signature éventuelle du contrat.

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux doivent être en règle vis-à-vis de tous les cadres fiscaux, réglementaires et juridiques de leur pays d'origine et du pays d'intervention du projet (s'ils sont différents).

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux sont autorisés à intégrer des entités à but non lucratif, des institutions publiques, des organisations communautaires ou d'autres entités non commerciales pour participer à la mise en œuvre du projet en tant que Sous-traitant important, Partenaire de projet ou Membre du consortium.

Particuliers

Les personnes individuelles ou groupes de personnes (qui ne sont pas légalement constitués dans le Pays d'intervention du projet) ne sont pas éligibles au financement du BGFA1.

Consortium de projet

Le Consortium de projet est un groupe d'entreprises ou d'organisations qui ont formé ou accepté de former un consortium pour solliciter un financement BGFA1 et mettre en œuvre le projet proposé.

Pour être éligible au financement du BGFA1, un Consortium de projet doit être représenté par un Soumissionnaire principal. Le Soumissionnaire principal doit assumer l'entière responsabilité de la proposition et de la mise en œuvre du projet. Le Soumissionnaire principal doit également agir en tant que seul répondant direct de la NEFCO (dans un éventuel contrat et en ce qui concerne les rapports, etc.). Le Soumissionnaire principal doit également pouvoir démontrer que lui-même et le Consortium du projet possèdent une capacité de gestion suffisante.

Le Consortium de projet peut être composé de différents Membres du consortium, y compris d'entités à but non lucratif. Tous les Membres du consortium doivent être légalement constitués en tant qu'entreprise ou organisation dans leur pays d'origine et être en conformité avec tous les cadres fiscaux, réglementaires et juridiques de leur pays d'origine.

Le Soumissionnaire principal et les Membres du consortium doivent avoir conclu un Accord de consortium adéquat ou être disposés à conclure un tel accord. L'Accord de consortium doit préciser la raison d'être du Consortium de projet, identifier le Soumissionnaire principal et décrire les modalités de gestion et de fonctionnement pratique du Consortium de projet.

L'Accord de consortium devrait prévoir une responsabilité conjointe et solidaire des Membres du consortium. La NEFCO aura le droit de faire valoir ses droits contractuels et toute demande de réparation liée à l'ensemble du projet proposé auprès du seul Soumissionnaire principal (en tant que seul répondant de la NEFCO dans le cadre d'un éventuel contrat).

Un projet d'Accord de consortium doit être soumis au plus tard lors de la Proposition finale. La version finale de l'Accord de consortium doit être approuvée par la NEFCO et une version signée de l'Accord de consortium doit lui être fournie au plus tard avant la signature d'un éventuel contrat.

Partenaire de projet

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux peuvent impliquer plus d'un Partenaire de projet. Les Partenaires de projet peuvent être de nature non commerciale (y compris, mais sans s'y limiter, les associations, les ONG et les organisations à but non lucratif).

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux doivent être en mesure de prouver que les Partenaires de projet ont un intérêt matériel et significatif dans la mise en œuvre du projet proposé. Les Partenaires de projet peuvent être des fournisseurs de produits, des partenaires de services financiers, des fournisseurs de services d'ingénierie, fourniture des équipements et/ou de construction, ou autres organisations similaires.

Il ne sera pas exigé des Partenaires de projet qu'ils aient un intérêt commercial ou économique direct dans la mise en œuvre du projet proposé, mais Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux doivent pouvoir justifier qu'ils sont nécessaires pour appuyer et/ou faciliter (sur une base commerciale ou non commerciale) la mise en œuvre du projet proposé (y compris, par exemple, à travers la sensibilisation, la formation, le renforcement des capacités et autres services).

Les Partenaires de projet doivent être légalement constitués et être en règles vis à vis de tous les cadres fiscaux, réglementaires et juridiques de leur pays d'origine.

Sous-traitant principal

Un Sous-traitant principal peut être une entreprise à but lucratif ou une entité à but non lucratif qui est engagée par un Soumissionnaire/Soumissionnaire principal et qui est

directement responsable de la mise en œuvre et/ou de la gestion d'un ou plusieurs éléments du projet.

Un sous-traitant est considéré comme Sous-traitant principal, si la valeur totale de ses services représente 15 % ou plus du financement accordé par BGFA1 pour mettre en œuvre le projet proposé.

Les fournisseurs et fabricants d'équipements intervenant dans le cadre des activités courantes des Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux ne seront pas considérés comme des Sous-traitants principaux, sauf s'ils sont également engagés dans des activités directement liées à la mise en œuvre ou à la gestion du projet (par exemple, l'installation et la mise en service et/ou le fonctionnement d'une infrastructure de mini-réseau).

Les Sous-traitants principaux doivent être légalement constitués et en règle vis-à-vis des cadres fiscaux, réglementaires et juridiques de leur pays d'origine.

Autres types de partenariats

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux peuvent prévoir des partenariats de distribution pour la souscription et la distribution des Abonnements et d'autres équipements / appareils.

Au stade de la Proposition finale, les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux devront faire ressortir dans le plan d'affaires l'existence d'une relation étroite entre le Soumissionnaire/Soumissionnaire principal et le partenaire de distribution.

En ce qui concerne le Consortium de projet, la préférence sera généralement accordée aux Soumissionnaires qui établissent et distribuent eux-mêmes les Abonnements et autres équipements/appareils ou qui le font par l'intermédiaire d'un Membre du consortium.

ENCADRÉ 2: PARTENARIATS / ACCORDS / MODE DE DISTRIBUTION D'ABONNEMENTS NON ÉLIGIBLES AU FINANCEMENT DU BGFA1

- Vente en gros à un détaillant tiers ou un « partenaire de distribution » qui n'est pas Membre du consortium ;
- La vente d'électricité en gros à un distributeur tiers d'un mini ou micro-réseau ; et
- Des services énergétiques vendus au comptant à partir d'un point de vente au détail sans contrat de service énergétique.

3.3. Conditions liées à la situation financière

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux doivent justifier :

- (i) d'un ratio de liquidité générale d'une valeur minimale de un ou plus ; et
- (ii) des capitaux propres d'au moins 15 % des actifs corporels nets.

Si le Soumissionnaire/Soumissionnaire principal est une filiale d'une société mère et que le Soumissionnaire/Soumissionnaire principal ne satisfait pas aux exigences financières ci-dessus, les données financières de la société mère peuvent être utilisées à défaut, à condition qu'une garantie de la société mère puisse être donnée, si nécessaire, avant la finalisation d'un éventuel contrat.

3.4. Conditions liées à la capacité professionnelle

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux devront pouvoir démontrer qu'ils ou que le Consortium de projet disposent de suffisamment ressources, de compétences et d'expérience pour réaliser des projets dans le domaine d'expertise proposé.

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux devront proposer une équipe clé de direction, chargée de réaliser et de coordonner les services proposés dans le cadre du/des projet(s). Les qualifications de l'équipe devront être adaptées aux objectifs/activités décrits dans la proposition.

3.5. Conditions liées à la connaissance du marché

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux doivent prouver qu'ils ont une expérience suffisante du marché en ayant travaillé dans un ou plusieurs marchés hors réseau en Afrique subsaharienne. Les exigences en matière de connaissances du marché diffèrent selon le type de financement sollicité.

Guichet Démarrage et mise à l'échelle, LS (dans les trois pays du BGFA1)

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux sollicitant un financement au titre d'un guichet LS (indépendamment de leur pays d'origine ou de leur lieu de constitution) doivent justifier d'une expérience minimale suivante sur le marché lors de la soumission au stade de Préqualification, soit dans le pays du projet, soit dans un autre pays (spécifié) d'Afrique subsaharienne :

Dans le pays du projet :

- Qu'ils ont au moins 12 mois d'expérience opérationnelle, et
- Qu'ils ont mené à bien un projet, en respectant ou en dépassant les indicateurs suivants, en fonction du type de technologie spécifique requis dans le cadre des différents Lots de financement :
 - Systèmes autonomes : un minimum de 3 000 Abonnements (à l'exception des nanoréseaux)
 - Nanoréseaux : un minimum de 15 systèmes ou 200 Abonnements
 - Mini-/Micro-réseaux : au minimum un système pilote détenu et exploité par l'opérateur privé avec un minimum de 40 Abonnements

Ou dans un autre pays (spécifié) en Afrique subsaharienne :

- Qu'ils ont au moins 24 mois d'expérience opérationnelle répondant ou dépassant les critères suivants, en fonction du type de technologie spécifique requis dans le cadre des différents Lots de financement :

- Systèmes autonomes : un minimum de 20 000 Abonnements (à l'exception des nanoréseaux)
- Nanoréseaux : un minimum de 50 systèmes actifs ou 400 Abonnements
- Mini-/Micro-réseaux : un minimum de trois systèmes détenus et exploités par l'opérateur privé avec un total d'au moins 500 Abonnements

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux ayant distribués plus de 50 000 Abonnements provenant de toutes les opérations du groupe (filiales nationales et succursales), qui proposent des solutions autonomes en Zambie ne peuvent soumissionner au BGFA1 que dans le cadre du guichet Mise à l'échelle directe, Lot de financement Systèmes autonomes 6.

Guichet Mise à l'échelle directe, DS (en Zambie seulement)

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux (indépendamment du pays d'origine ou de constitution) soumissionnant au titre du guichet Mise à l'échelle directe en Zambie doivent justifier d'une expérience minimale suivante sur le marché au stade de Préqualification, soit dans le pays du projet, soit dans un autre pays (spécifié) d'Afrique subsaharienne :

En Zambie ou dans un autre pays (spécifié) d'Afrique subsaharienne :

- Qu'ils ont au moins 24 mois d'expérience opérationnelle avec un minimum de 50 000 Abonnements

Pour un usage productif et d'éventuelles solutions de cuisson propre, les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux doivent faire preuve d'une expérience opérationnelle suffisante et avérée.

3.6. Conformité

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux doivent se conformer au droit national à tout moment dans leurs opérations.

Au stade de Préqualification, les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux devront confirmer s'être familiarisés avec les politiques et lignes directrices générales de la NEFCO disponibles à l'adresse suivante : <https://www.nefco.org/about-nefco/legal-framework-and-guidelines/>⁴ et être prêts à adhérer à toutes celles qui

⁴ Il s'agit notamment des politiques suivantes :

- [Les Lignes directrices de la NEFCO en matière d'environnement et de développement durable](#)
- [La politique de développement durable de la NEFCO](#)
- [La politique d'égalité entre hommes et femmes de la NEFCO](#)
- [La politique de la NEFCO en matière de lutte anti-corruption et respect des lois et règlements](#)
- [La politique de la NEFCO relative à la prévention du harcèlement, de l'exploitation et des abus sexuels](#)
- [Les lignes directrices de la NEFCO relatives aux marchés publics](#)

pourraient être pertinentes pour la mise en œuvre du projet proposé dans le cas d'un éventuel contrat.

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux ayant obtenu la note la plus élevée lors du stade de la Proposition finale devront remplir et signer un certificat de conformité avant le début de la vérification de la diligence raisonnable et des négociations contractuelles. Un canevas de certificat de conformité est fourni pour information (Annexe E).

Par ailleurs, dans le cadre d'un éventuel contrat BGFA1, les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux et tous les partenaires seront invités à signer et à soumettre une lettre d'engagement de responsabilité sociale. Les canevas d'une telle lettre et d'éventuelles autres déclarations de conformité seront fournis pour information lors du stade de la Proposition finale.

Tous les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux devront prouver qu'ils sont en règle dans le pays où ils sont constitués et qu'ils respectent tous les cadres fiscaux, politiques et réglementaires applicables dans ce pays et dans le pays du projet.

3.7. Projets éligibles

Exigences générales

Les projets proposés doivent être planifiés, mis en œuvre et gérés conformément aux plans énergétiques nationaux, aux autres stratégies nationales et à la législation locale en vigueur.

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux doivent avoir obtenu ou pouvoir obtenir tous les permis, certifications, licences, approbations et autres documents similaires nécessaires à la mise en œuvre du projet proposé dans un délai raisonnable après la signature du contrat.

Exigences techniques

Pour être éligibles, les propositions de projets doivent satisfaire certaines exigences techniques. Voir ci-dessous et l'Annexe C pour de plus amples informations.

Le BGFA1 est exclusivement destiné à accompagner les Prestataires à fournir des services et des solutions d'énergie renouvelable. Les services énergétiques basés sur les combustibles fossiles ne peuvent donc pas recevoir de financement du BGFA1. Certaines technologies produisant uniquement de l'énergie thermique peuvent également être financées dans le cadre du BGFA, mais l'accent est mis sur les technologies/modèles de production d'électricité et de distribution de services.

Les propositions de projets utilisant des technologies non renouvelables uniquement comme capacité de production d'appoint (par exemple, le diesel) sont éligibles pour un financement BGFA1. Une préférence particulière sera accordée aux projets présentant la part la plus élevée d'énergie renouvelable.

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux devront établir que les solutions proposées en matière de biomasse, de bioéthanol et/ou de biogaz ne sont pas

susceptibles d'engendrer la déforestation ou d'autres formes de dégradation écologique et qu'elles n'ont pas d'impacts négatifs importants sur les zones protégées et la biodiversité.

Les solutions de cuisson peuvent faire partie d'éventuels services à usage productif. Les solutions de cuisson basées uniquement sur la biomasse sèche ou les solutions d'énergie non renouvelable ne sont pas éligibles.

Pour la production d'électricité, le projet proposé doit utiliser une ou plusieurs des technologies énumérées ci-dessous (en fonction du Lot de financement spécifique visé). Certaines technologies de production de sources renouvelables pour la production d'énergie (par exemple, les digesteurs) sont également éligibles au financement BGFA1, mais la préférence sera accordée aux projets ayant la plus grande part de production d'électricité.

- Énergie solaire photovoltaïque (PV)
- Vent
- Hydroélectrique
- Biomasse
- Bioéthanol
- Biogaz

En général, les Prestataires sont tenus d'utiliser des systèmes, du matériel et des logiciels modernes conformes aux normes techniques industrielles en vigueur et répondant à toutes les normes et réglementations légales applicables dans le pays du projet. L'Annexe C fournit de plus amples des informations sur les exigences spécifiques à la technologie.

Protection des consommateurs

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux doivent être disposés à mettre en œuvre les codes ou politiques de protection des consommateurs applicables, tels que : <https://www.gogla.org/consumer-protection> et <https://www.ruralelec.org/consumer-protection-principles-clean-energy-mini-grids-0>.

Plus précisément :

Avant la signature des contrats relatifs aux Lots de financement Systèmes autonomes, les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux devront s'engager à respecter le code de protection des consommateurs de GOGLA (c'est-à-dire émettre une lettre d'engagement et une lettre de déclaration et les envoyer à GOGLA, et en envoyer des copies à la NEFCO) et à soumettre un outil d'auto-évaluation rempli à la NEFCO. Les Prestataires retenus devront en outre renouveler leur engagement envers le code de protection des consommateurs de GOGLA pendant toute la durée du contrat, conformément à la politique d'auto-évaluation de GOGLA.

Avant la signature des contrats relatifs aux Lots de financement Mini-réseaux, les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux devront s'engager à suivre les principes de protection des consommateurs pour les mini-réseaux d'énergie propre

établis par l'Alliance pour l'Électrification Rurale (c'est-à-dire émettre et envoyer une lettre d'engagement à cette alliance) et à soumettre un outil d'auto-évaluation rempli à la NEFCO.

Au stade de Préqualification, les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux doivent simplement s'engager à prendre de tels engagements s'ils sont retenus pour le financement du BGFA1.

Suivi et rapports de suivi

Le financement du BGFA1 est axé sur les résultats et décaissé en fonction d'un nombre convenu d'Abonnements vendus à des clients finaux dans les zones périurbaines et rurales (définissant des jalons dans un éventuel contrat). Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux doivent accepter le suivi en ligne des jalons et être disposés à fournir des informations détaillées, y compris sur les impacts socio-économiques.

Le BGFA utilise une plateforme électronique dénommée Edison pour les besoins de rapports et de suivi. Afin de fournir des données automatisées au système, les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux devront, dans le cadre d'un éventuel contrat, établir une intégration de transfert de données automatisé avec ce système. L'interface d'intégration doit pouvoir prendre en charge un transfert quotidien automatisé de données relatives aux informations sur les clients, aux spécifications des services énergétiques, à la géographie/localisation, aux données sur le stockage et la charge de l'énergie, aux paiements et transactions, à la consommation, etc.

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux seront également tenus, dans un éventuel contrat, d'utiliser des systèmes modernes de contrôle, de suivi, de comptage et de gestion de la relation avec la clientèle dans la fourniture de leurs services énergétiques.

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux retenus devront, en outre, accepter de signer un accord de partage des données. Pour les Prestataires distribuant des systèmes autonomes, les exigences en matière de collecte et de partage des données peuvent, en général, être satisfaites par l'utilisation de diverses plateformes modernes de gestion de vente/prêt ou de pay-as-you-go (PAYGo).

Pour les Prestataires déployant à grande échelle des systèmes autonomes, des nano, mini- ou micro-réseaux, les exigences en matière de collecte et de partage des données peuvent, en général, être satisfaites en utilisant diverses solutions modernes de contrôle et de suivi ainsi que des solutions de comptage « intelligentes ».

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux retenus pourront bénéficier d'une assistance technique d'un montant maximum de 5 000 euros pour couvrir les dépenses engagées dans l'établissement des processus informatiques nécessaires au transfert d'information vers Edison.

Les exigences en matière de rapports et de suivi, y compris celles relatives à la collecte et au partage des données, seront détaillées dans les Lignes directrices de la Proposition finale.

Gestion de la fin de vie des équipements et des déchets électroniques

D'une manière générale, le BGFA est sensible aux défis environnementaux auxquels sont confrontés les Prestataires lorsque les produits solaires hors réseau atteignent leur fin de vie, notamment la nécessité de garantir une collecte et un recyclage adéquats des déchets. De nombreux pays ne disposent pas de politique, de réglementation et d'infrastructure physique efficace pour gérer les déchets électroniques.

Les Prestataires retenus devront élaborer un plan de partenariat pour le recyclage dans l'année suivant la signature d'un éventuel contrat. Des exigences plus strictes seront imposées aux Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux soumissionnant pour un guichet de financement DS en Zambie. Ces exigences seront détaillées dans les Lignes directrices de la Proposition finale.

À ce stade de Préqualification, les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux doivent simplement confirmer leur disponibilité à élaborer et à mettre en œuvre un plan de gestion des déchets électroniques répondant aux exigences minimales du BGFA.

Au stade de la Proposition finale ou, au plus tard, avant un éventuel contrat, les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux devront fournir une politique et un plan de gestion des déchets électroniques démontrant qu'ils peuvent satisfaire aux exigences minimales du BGFA. La politique de gestion des déchets électroniques doit être adaptée au contexte local et contenir des procédures de traitement, du transport et du stockage des déchets électroniques.

Pour les entreprises soumissionnant à un guichet de financement LS, une assistance technique pourrait être fournie après la signature du contrat pour soutenir la mise en œuvre de ces plans et politiques.

L'intégration de la dimension du genre

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux sont tenus d'offrir des chances égales aux hommes et aux femmes.

Ce critère sera évalué sur la base de la gouvernance organisationnelle actuelle des Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux (comme la représentation équilibrée des sexes à tous les niveaux hiérarchiques et l'égalité de rémunération) ainsi que l'inclusion des considérations liées au genre dans les propositions soumises au stade de la Proposition finale.

Les Prestataires retenus devront élaborer une politique d'entreprise en matière d'égalité des sexes et un plan d'action en la matière, y compris une stratégie de marketing/de sensibilisation et un éventuel plan d'usage productif de l'énergie pour les femmes, en fonction du projet proposé.

Au stade de la Proposition finale, les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux devront également fournir des informations sur les indicateurs de l'écart de rémunération entre les sexes. Ces informations seront détaillées dans les Lignes directrices de la Proposition finale.

4. Évaluation

Seuls les dossiers de Préqualification complets et répondant à tous les critères d'éligibilité et exigences minimales ci-dessus seront évalués. L'évaluation et la notation seront effectuées par un comité d'évaluation externe indépendant nommé par la NEFCO. Les critères d'évaluation et le barème de notation sont présentés ci-dessous dans les tableaux 2 et 3.

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux ayant passé avec succès à la fois le contrôle d'exhaustivité de Préqualification et l'évaluation seront invités à participer au stade de la Proposition finale et à soumettre une proposition complète pour le même programme « pays » / Guichet de financement / Lot de financement.

TABLEAU 2 : CRITÈRES D'ÉVALUATION

CRITÈRES D'ÉVALUATION	SPÉCIFICATION	POINTS	MAXIMUM DE POINTS
Capacité technique, de gouvernance, opérationnelle, de mise en œuvre et de responsabilité sociale	Opérations pertinentes en cours / capacité opérationnelle	25	45
	Faisabilité générale de la ou des solutions techniques / technologiques dans le contexte du programme « pays », du Guichet de financement et du Lot de financement en question	5	
	Capacité de gouvernance des Soumissionnaires/ Soumissionnaires principaux avec le Consortium de projet (y compris l'évaluation des antécédents d'autres opérations, de la durée et de la maturité)	5	
	Capacités professionnelles de l'équipe de direction (y compris l'évaluation de l'expérience, des compétences et des performances)	5	
	Aspects environnementaux, sociaux et de durabilité, niveau actuel d'intégration de la dimension du genre (politique pour l'égalité hommes-femmes, harcèlement, exploitation et abus sexuels ; représentation des femmes aux postes de gouvernance et de direction ; égalité de rémunération)	5	
Potentiel d'impact sur le développement	Potentiel de la solution proposée à fournir un accès à l'énergie à grande échelle dans les zones rurales et périurbaines	5	25
	Potentiel d'accroissement des avantages socio-économiques, sanitaires, d'éducation et environnementaux (en particulier les possibilités de création de revenus)	5	
	Sensibilité avérée à la dimension du genre : mise en place d'une politique proactive pour promouvoir et	5	

	garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, solutions répondant aux besoins des femmes et des hommes et évitant tout préjugé négatif et/ou discrimination négative liés au genre dans le marketing et les opérations		
	Adéquation du marché cible et du public cible aux objectifs du BGFA1 dans le cadre du programme « pays », du Guichet de financement et du Lot de financement en question	5	
	Équité géographique : sensibilité aux questions de conflit et de sécurité ; intention de se déployer et d'opérer dans des zones de conflit et de tension ou dans des zones de profonde inégalité sociale ; mise en place de mesures de sécurité appropriées	5	
Capacité financière	Niveaux actuels des fonds propres et des actifs corporels nets du Soumissionnaire/Soumissionnaire principal - rapport entre les fonds propres et les actifs corporels nets et le volume total du financement sollicité / volume total du projet	5	25
	Montant des cofinancements engagés déjà obtenus auprès de sources externes, par exemple, autres bailleurs / contributions des Institutions de financement du développement, plateformes de financement participatif, sources commerciales, financement des fournisseurs	10	
	Crédibilité du plan de levée de fonds, état des discussions / négociations avec les bailleurs de fonds, antécédents de levée de fonds	10	
Professionnalisme & présentation de la proposition	Organisation cohérente et de qualité des données, texte concis et facilité de compréhension	5	5
TOTAL MAX. POINTS			100

TABLEAU 3 : BARÈME DE NOTATION

(à calculer au prorata des points maximums pour chaque catégorie/critère de notation)

NOTE	CRITÈRE
0	Le Soumissionnaire/Soumissionnaire principal ne répond pas au critère ou ne peut pas être évalué en raison d'informations manquantes ou incomplètes (à moins qu'il ne s'agisse d'une « erreur administrative flagrante »).
1	Faible : le critère n'est pas suffisamment pris en compte ou il existe de graves lacunes inhérentes.
2	Passable : le Soumissionnaire/Soumissionnaire principal répond globalement au critère mais avec d'importantes lacunes.

3	Bon : le Soumissionnaire/Soumissionnaire principal répond bien au critère, mais avec de nombreuses lacunes.
4	Très bon : le Soumissionnaire/Soumissionnaire principal répond très bien au critère, malgré quelques lacunes.
5	Excellent : le Soumissionnaire/Soumissionnaire principal satisfait convenablement à tous les aspects pertinents du critère ; les éventuelles lacunes sont mineures.

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux et les projets proposés devront obtenir un minimum de 60 points (sur 100) afin de passer le stade de Préqualification et d'être invités à soumettre une proposition complète au stade de la Proposition finale.

4.1. Stade de la Proposition finale

Les Propositions finales soumises par les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux lors du stade de la Proposition finale seront évaluées en fonction d'un certain nombre de critères et d'exigences d'évaluation supplémentaires. Les critères et exigences comprendront entre autres :

- la faisabilité technique
- la faisabilité commerciale
- la compréhension du marché et la pertinence du projet proposé
- la capacité et l'expérience en matière de gestion de projet
- la structure de financement et le levier financier
- la mise en œuvre et la capacité opérationnelle
- l'environnement, notamment la gestion des déchets électroniques
- le potentiel d'impact sur le développement
- Le plan d'intégration de la dimension du genre
- la protection des consommateurs
- le rapport qualité-prix

4.2. Preuve de conformité

La NEFCO exigera des Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux, une preuve complète de la conformité à tous les critères d'éligibilité et exigences établis lors d'une vérification de la diligence raisonnable, qui sera effectuée avant la signature du contrat.

À titre exceptionnel, la preuve peut être fournie après la signature du contrat, mais dans ce cas sous la forme d'une condition préalable que les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux devront satisfaire avant l'entrée en vigueur du contrat ou le premier décaissement au titre de tout contrat signé.

Toute modification significative des propositions soumises au stade de la Proposition finale comparativement aux dossiers rendus au stade de Préqualification peut entraîner le rejet de la proposition au stade de la Proposition finale, et ce à la discrétion de la NEFCO.

5. Droit de réserve

La NEFCO se réserve le droit de demander des informations supplémentaires aux Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux à tout stade du processus de soumission.

La NEFCO se réserve également le droit de modifier et/ou de compléter les critères d'éligibilité de la Préqualification, et les exigences minimales, ainsi que toute autre directive relative au BGFA1, fournis dans le présent document ou dans tout autre document. En cas d'éventuelles modifications, les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux seront informés à temps avant l'expiration des délais de soumission des propositions.

Les Lignes directrices de Préqualification ne constituent pas une offre contractuelle et l'accès au financement BGFA1 reste soumis au financement mis à la disposition de la NEFCO par les bailleurs.

6. RGPD et confidentialité

Lors de la première inscription au système de soumission SmartME, les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux devront lire et accepter les [Conditions générales](#) et la [Charte de confidentialité](#) de la NEFCO ainsi que les conditions générales et la charte de confidentialité d'Adalia (le fournisseur de SmartME).

7. Divers

Si vous souhaitez signaler une faute professionnelle, soulever une question environnementale ou émettre une réclamation au sujet du marché public, nous vous invitons à cliquer sur le lien suivant : <https://www.nefco.org/contact-us/>.

Annexe A : Canevas de Note conceptuelle de Préqualification

Se référer à la version anglaise.

Annexe B : Canevas de CV

Se référer à la version anglaise.

Annexe C : Exigences technologiques

Exigences générales

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux sont invités à se familiariser aux exigences techniques décrites ci-dessous et, le cas échéant, confirmer à travers le Système SmartMe qu'ils sont disposés à s'y soumettre.

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux doivent utiliser des systèmes d'alimentation électrique modernes du point de vue de la technologie employée, c'est-à-dire des composants, du matériel et des logiciels conformes aux normes techniques applicables (par exemple ISO/IEC, IEC IEEE ou équivalent) pour garantir la qualité et la fiabilité.

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux doivent offrir une garantie minimale de trois ans sur tous les systèmes, produits et services. Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux doivent mettre à disposition de leurs clients un numéro vert gratuit pour recevoir et répondre aux requêtes ayant trait aux services déployés.

Les systèmes reposant sur des batteries au plomb ne sont pas éligibles au financement du BGFA1. En général, le BGFA1 a une forte préférence pour les technologies maximisant la durée de vie des systèmes énergétiques proposés.

Pour réussir à démontrer l'éligibilité d'un système ou d'un produit soumis au financement du BGFA1, les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux doivent satisfaire aux critères technologiques suivants (en fonction du projet proposé) :

Systemes solaires domestiques⁵

Pour être retenus, les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux devront lors du Stade de la Proposition finale, présenter une preuve de la certification VeraSol,

⁵ Les systèmes solaires domestiques sont définis comme des systèmes incluant tous les composants nécessaires pour fournir des services énergétiques de base sous forme de kit (pouvant consister en de composants interchangeables d'une même famille de produits) : notamment

1) un ou plusieurs modules PV, une ou plusieurs unités de contrôle de charge, une ou plusieurs batteries,

garantissant que les produits sont conformes soit : 1) aux Standards de qualité Lighting Global; ou 2) à la Norme IEC TS 62257-9-8:2020 publiée récemment.

- Si la proposition est retenue pour la phase de négociation d'un éventuel contrat, la conformité sera vérifiée au stade de la diligence raisonnable à travers une lettre de vérification de Lighting Global ou une lettre de certification VeraSol fournie par le Soumissionnaire/Soumissionnaire principal pour chaque produit. Cela sera comparé à la liste publique des produits certifiés VeraSol/ Lighting Global (<https://data.verasol.org/>)⁶.
- Pour les systèmes solaires domestiques modulaires, les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux devront présenter la preuve de la certification VeraSol de la famille de produits⁷ (comme décrit ci-dessus) et devront fournir une évaluation par VeraSol de l'énergie électrique disponible par jour en Wh/jour, s'ils sont retenus pour la phase de négociation d'un éventuel contrat. Si une famille de produits n'a pas été testée en kit complet et si la combinaison proposée par le Soumissionnaire/Soumissionnaire principal en question diffère sensiblement de celle qui a été testée (c'est-à-dire que VeraSol ne peut pas calculer la valeur de l'énergie électrique disponible par jour à partir des données existantes), le Soumissionnaire/Soumissionnaire principal devra soumettre à VeraSol les résultats des essais en laboratoire de la combinaison proposée de produits à des fins d'évaluation.
- Pour tout écart par rapport à la combinaison des composants (y compris tous les équipements et les dispositifs d'éclairage) testés dans le produit certifié Lighting Global/VeraSol, les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux retenus pour la phase de négociation d'un éventuel contrat devront présenter la preuve de la certification VeraSol pour la combinaison proposée (comme décrit ci-dessus).

Ces exigences s'appliqueront également aux nouveaux systèmes possiblement proposés pour inclusion dans un projet financé par BGFA1.

Les frais engagés par les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux résultant de ces exigences sont à la charge des Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux et ne seront pas remboursables dans le cadre du programme.

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux devront, dans un éventuel contrat BGFA1, s'engager à fournir une garantie de trois ans sur tous les composants du système solaire domestique de base, y compris les panneaux photovoltaïques, la

-
- 2) des câbles, des interrupteurs, des connecteurs, et des dispositifs de protection suffisants pour connecter le ou les modules PV, l'unité ou les unités de contrôle de charge et la ou les batteries,
 - 3) des charges (facultatif) : éclairage et les câbles requis, des adaptateurs (pour les téléphones portables par exemple) et les autres équipements (téléviseur, ventilateurs, radio, etc.) et leurs câbles respectifs.

⁶ Le fichier Excel CSV peut être téléchargé ici :

https://data.verasol.org/download/all/sek?verified=true&sortBy=qvDate_desc

⁷ Se référer à la définition de VeraSol : https://storage.googleapis.com/verasol-assets/LGFamiliesofProductsPolicy_v3-no-performance-reporting-1811203.pdf

batterie principale et les dispositifs d'éclairage, et une garantie d'un an sur tous les autres appareils vendus avec le système solaire domestique.

Réfrigérateurs, pompes à eau solaires, autocuiseurs électriques

Tout produit figurant dans la « base de données des Global LEAP Awards », c'est-à-dire déjà nommé gagnant ou finaliste lors d'un précédent concours des Global LEAP Awards, sera automatiquement éligible au financement du BGFA1. La conformité sera vérifiée au stade de la diligence raisonnable au moyen de la liste complète des « Global LEAP Awards » (c'est-à-dire les finalistes et les gagnants) disponible sur le site web de VeraSol (<https://data.verasol.org/>) dans plusieurs Guides de l'acheteur.⁸

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux retenus pour la négociation d'un éventuel contrat proposant d'autres produits, c'est-à-dire des produits n'ayant pas participé aux concours précédents des Global LEAP Awards, devront fournir la preuve, au stade de la diligence raisonnable, que les produits proposés sont au moins équivalents au produit le moins performant figurant actuellement dans la base de données des Global LEAP Awards en termes de performance et de qualité. A des fins de vérification, la procédure suivante sera appliquée :

- Envoi de deux échantillons de produits sélectionnés de manière aléatoire à 1) un laboratoire d'essais tiers et indépendant pour les essais en utilisant les méthodes d'essais Global LEAP dédiées⁹ qui 2) a un partenariat actif avec VeraSol.¹⁰ Les frais engagés pour démontrer que ces exigences sont satisfaites devront être supportés par les Soumissionnaires/ Soumissionnaires principaux et ne seront pas remboursables.
- Transmission des résultats d'essais suivant un canevas standard de rapport d'essai afin que le REEEP contacte VeraSol pour comparer la qualité et la performance du produit proposé par rapport à la catégorie de produits de taille/forme similaire dans la base de données du Global LEAP Award. Les frais engendrés par l'évaluation de VeraSol seront supportés par le BGFA1. Après l'évaluation, toutes les données des produits évalués par VeraSol seront partagées publiquement sur la base de données dédiée.

Ces exigences s'appliqueront également aux nouveaux systèmes proposés pendant le programme.

⁸ Guides de l'acheteur pour les 1) réfrigérateurs : séries [2017](#) et [2019](#), 2) Pompes à eau solaires : séries [2019](#), et 3) autocuiseurs électriques : prix à venir (publication prévue a priori avant la fin 2020).

⁹ <https://efficiencyforaccess.org/publications/type/test-methods/>

¹⁰ Liste des laboratoires (<https://verasol.org/test-labs>, section appareils hors réseau et usages productifs) et pour les autocuiseurs électriques : Laboratoire de l'Université d'État du Colorado.

Mini-/micro-réseaux¹¹

Les mini-réseaux devront remplir les critères généraux d'éligibilité pour les normes techniques de production, de stockage, de contrôle de la charge et de distribution. Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux doivent inclure des références aux normes techniques (par exemple, IEC TS 62257), normes de sécurité et autres normes applicables au plus tard dans leur plan d'affaires. En ce qui concerne les mini-réseaux, les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux devront démontrer la conformité à toutes les réglementations légales et normes techniques applicables dans le Pays d'intervention du Projet.

Pour obtenir un financement du BGFA1, les mini-réseaux devront reposer sur un système de distribution de courant alternatif (monophasé ou triphasé). Les mini-réseaux à courant continu ne sont pas éligibles au financement du BGFA1.

Les mini-réseaux devront intégrer des systèmes modernes de contrôle, de suivi et de gestion de la charge, ainsi que des solutions de comptage « intelligentes », afin de permettre l'intégration avec la plateforme de suivi, Edison.

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux retenus pour la négociation d'un éventuel contrat devront fournir une documentation technique détaillée sur la conception de tous les aspects des mini-/micro-réseaux et la solution proposée sera évaluée au cours de la diligence raisonnable conformément au cadre international d'assurance qualité pour les mini/micro-réseaux établi par le département américain de l'Énergie et le Laboratoire national sur les énergies renouvelables (<https://www.nrel.gov/docs/fy17osti/67374.pdf>).

Nanoréseaux

A l'heure actuelle, il n'existe pas de normes techniques applicables aux nanoréseaux largement reconnues. Les exigences techniques pour les Nanoréseaux financés avec le soutien du BGFA1 seront définies au cas par cas lors de la phase de la diligence raisonnable et pourront faire référence à une combinaison de normes techniques applicables aux Lots de financement « Systèmes autonomes » et « Mini/micro-réseaux », selon le cas, en fonction de la taille et de la complexité de la technologie employée et de l'infrastructure globale du projet proposé.

Tous les autres appareils et systèmes

Pour les appareils qui ne sont pas encore couverts par le Global LEAP (par exemple, les moulins solaires, les unités de filtrage d'eau, les fours solaires, etc.), les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux retenus pour la négociation d'un éventuel contrat devront, au stade de la diligence raisonnable, fournir les résultats des essais effectués par un laboratoire partenaire de VeraSol (<https://verasol.org/test-labs>)

¹¹ Un mini-/micro-réseau est défini comme une agrégation de charges et une ou plusieurs sources d'énergie fonctionnant comme un système unique fournissant de l'énergie électrique isolée d'un réseau électrique principal. Un mini-/micro-réseau comprendra principalement la production d'énergie à partir de sources renouvelables, le stockage de l'énergie et le contrôle de la charge.

afin de garantir l'exactitude des spécifications techniques mentionnées au sujet de ces appareils. Les frais engagés par les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux découlant de ces tests sont à la charge des Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux et ne seront pas remboursables. Si un essai en laboratoire n'est pas faisable (par exemple, pour de grandes chambres froides alimentées par des panneaux photovoltaïques), la NEFCO se réserve le droit de demander que les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux fournissent des données du fabricant sur les performances mesurées sur une période donnée.

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux retenus pour la négociation d'un éventuel contrat devront démontrer que les solutions de biomasse, de bioéthanol et/ou de biogaz proposées ne sont pas susceptibles d'occasionner de déforestation ou d'autres formes de dégradation écologique et qu'elles n'ont pas d'impact matériel négatif sur les zones protégées et la biodiversité.

Les solutions de cuisson basées uniquement sur l'utilisation de la biomasse sèche ou sur des solutions énergétiques non renouvelables ne sont pas éligibles.

Annexe D : Matrice des niveaux d'accès conférés par les services énergétiques

Il est recommandé aux Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux d'étudier attentivement les paramètres définis dans les tableaux ci-dessous, qui classent les différents types d'Abonnements aux services énergétiques en cinq niveaux d'accès principaux, et de s'y référer lorsqu'ils remplissent la Note conceptuelle.

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux invités à participer au stade de la Proposition finale devront utiliser cette classification des niveaux d'accès dans leurs plans d'affaires en décrivant les Abonnements qu'ils souhaitent distribuer grâce au financement BGFA1.

Les Niveaux d'accès aux services énergétiques contenus dans la proposition seront pondérés en fonction des objectifs globaux du BGFA1. La pondération reflétera l'augmentation de la qualité des services énergétiques proposés. La cuisson propre (y compris la cuisson électrique), l'usage productif et la fourniture de services publics, les Abonnements des clients commerciaux ou institutionnels déployés avec un appareil éligible se verront attribuer un coefficient particulier. L'impact de l'usage productif et le coût relatif des appareils auront une incidence sur la pondération.

Les critères de pondération seront détaillés dans les Lignes directrices de la Proposition finale. Au stade de la Proposition finale, les propositions seront évaluées en fonction de leur capacité à optimiser le rapport qualité-prix proposé par le financement BGFA1.

Matrice des niveaux d'accès pour les Lots de financement Systèmes autonomes

En sollicitant le financement au titre des Lots 1, 2, 4 et 6, les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux doivent classer les Abonnements à des services énergétiques en fonction de l'énergie électrique disponible (en Wh/jour), en appliquant la matrice indicative suivante des niveaux d'accès aux services énergétiques.

TABLEAU 4 : MATRICE DES NIVEAUX D'ACCÈS CONFÉRÉS PAR LES SERVICES ÉNERGÉTIQUES POUR LES SYSTÈMES AUTONOMES

NIVEAU D'ACCÈS	1A	1B	2A	2B	2C	3	4	5
Clients éligibles	Résidentiel / Commercial / Institutionnel					Commercial / Institutionnel		
Énergie électrique disponible [Wh/jour]	≥ 20	≥ 35	≥ 70	≥ 175	≥ 310	≥ 600	≥ 1000	≥ 2000

Définitions :

- *Client résidentiel* : un client final (individu ou ménage) recevant des services énergétiques pour les besoins de son logement.

- *Client commercial* : un client final (entreprises, y compris les petites et moyennes entreprises, les industries et, dans une certaine mesure, le secteur dit informel) recevant des services énergétiques pour des appareils électriques, des machines et tout type d'équipement à usage productif utilisé dans la production de biens ou de services destinés aux activités génératrices de revenus du client final. Les acteurs du secteur informel peuvent être qualifiés de clients finaux commerciaux tant que le service énergétique est utilisé uniquement pour une activité génératrice de revenus (c'est-à-dire que les services ne sont pas fournis à un client final résidentiel).
- *Client institutionnel* : un client final (entités légales publiques ou privées) qui reçoit des services énergétiques pour fournir des services publics, gratuitement ou à un coût raisonnable, à une communauté (par exemple, la santé, l'éducation, l'eau potable, l'éclairage public, etc.)

Pour les systèmes solaires domestiques, l'énergie électrique disponible par jour fait référence à l'indicateur éponyme de la certification VeraSol (voir les normes techniques à l'Annexe C). Pour les nanoréseaux et les grands systèmes autonomes qui n'utilisent pas l'énergie disponible par jour comme indicateur, la capacité de stockage de la batterie du système peut être utilisée en remplacement, et le niveau d'accès conféré par chaque Abonnement peut être défini par la capacité de la batterie attribuée à chaque client final.

Matrice des niveaux d'accès pour les Lots de financement Mini-/micro-réseaux

Les Soumissionnaires/Soumissionnaires principaux sollicitant le financement pour la distribution d'Abonnements à des services énergétiques par le biais de micro-/mini-réseaux dans le cadre des Lots de financement 3 et 5 doivent être classés en fonction du service utilisé ou souscrit par jour par le client final, conformément à la matrice indicative du niveau d'accès aux services énergétiques présentée ci-dessous.

TABLEAU 5 : MATRICE DES NIVEAUX D'ACCÈS POUR LES MINI- /MICRO- RÉSEAUX

NIVEAU D'ACCÈS	1-2	3	4	5
Service quotidien (en kWh utilisés/jour - ou limite supérieure)	< 1	≥ 1		
Capacité de pointe (en W)	NA		≥ 800	≥ 2000
Disponibilité de l'offre (en heures)	≥ 4	≥ 8	≥ 16	≥ 22
dont l'approvisionnement en soirée (en heures)	≥ 2		≥ 4	

Définitions :

- La capacité de pointe ne s'applique qu'aux Abonnements de niveaux d'accès 4 et 5 et désigne la capacité de pointe mensuelle, qui est définie comme la capacité moyenne maximale consommée par un client final, calculée sur une période de 5 minutes au cours d'un mois civil. Afin de répondre aux besoins de capacité de pointe, la capacité de pointe mensuelle doit dépasser le seuil applicable au moins 50 % du temps sur deux ans.
- Disponibilité de l'approvisionnement : l'électricité doit être disponible pour les clients finaux (s'ils souhaitent en acheter) pendant une durée minimale journalière et ce, pendant au moins 90 % des jours de l'année.
- Approvisionnement en soirée : les clients finaux devraient pouvoir, s'ils le souhaitent, acheter le service énergétique et tirer du courant pendant au moins deux heures entre 18 heures et 6

heures (c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire que chaque client final consomme effectivement du courant pendant les heures du soir).

Mesures incitatives pour une cuisson propre, un usage productif et la prestation des services publics

Le BGFA prévoit inciter les solutions de cuisson propre, les équipements à usage productif et les équipements utilisés pour la prestation des services publics.

L'éligibilité des équipements/appareils varie selon les Lots de financement et les types de clients, comme le montre le tableau 6 ci-dessous :

TABLEAU 6 : CADRE INCITATIF

ÉQUIPEMENTS/APPAREILS ÉLIGIBLES	Client			Lot	
	Résidentiel	Commercial	Institutionnel	Systèmes autonomes	Mini/micro-réseaux
Solutions de cuisson propre					
Cuisson électrique	Éligible			Éligible	
Solutions de cuisson autonomes (ex. biodigesteurs, fours solaires, etc.)	Éligible			Éligible	Non éligible
Usage productif					
Réfrigération	Non éligible	Éligible		Éligible	
Pompage pour l'irrigation	Non éligible	Éligible		Éligible	
Plateformes de transformation agricole et plateformes multifonctionnelles	Non éligible	Éligible		Éligible	
Utilisation artisanale (ex. soudure, menuiserie et travail du bois, sciage)	Non éligible	Éligible		Éligible	
Services publics					
Eau potable (y compris le pompage et le traitement)	Non éligible	Non éligible	Éligible	Éligible	
Matériel médical électrique*	Non éligible	Non éligible	Éligible	Éligible	
Eclairage public	Non éligible	Non éligible	Éligible	Éligible	

*Pour les centres de santé, cliniques et hôpitaux agréés et pour les investissements de plus de 1 000 euros

Droit de réserve

La NEFCO se réserve le droit en toute discrétion de modifier et/ou de compléter les paramètres de spécifications énoncés.

Annexe E : Canevas de certificat de conformité

Se référer à la version anglaise.